



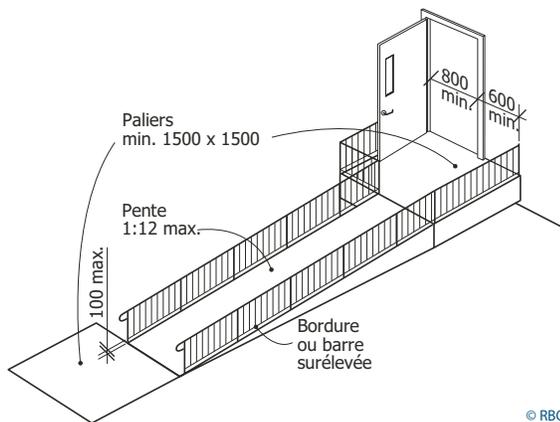
Restauration - Terrasse

PARCOURS SANS OBSTACLES

- Largeur libre minimale de 920 mm sur tout le parcours.
- Pente d'au plus 1:20 (5 %) tout au long du parcours.

Rampe d'accès

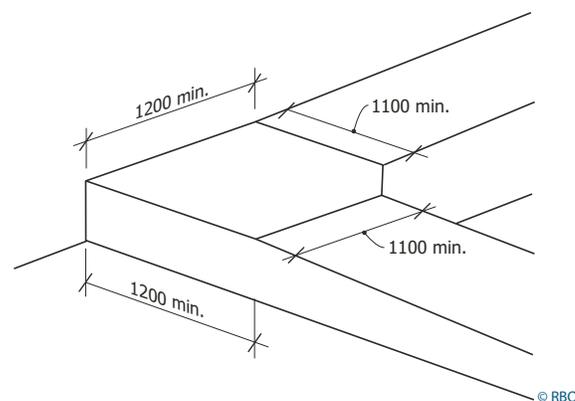
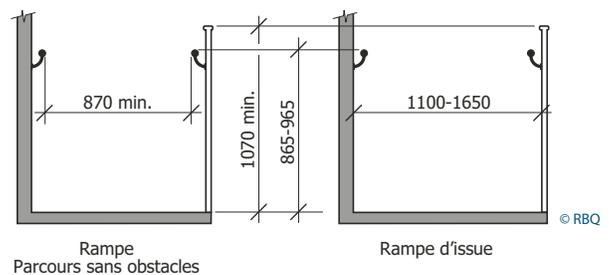
- Surface stable, ferme et antidérapante.
- Sans seuil dans le haut et le bas de la rampe ou seuil d'au plus 13 mm de hauteur et biseauté sur toute sa largeur à l'aide d'une pente d'au plus 1:2 (50 %).
- Pente d'au plus 1:12 (8 %).



- Largeur libre d'au moins 870 mm entre les deux mains courantes.
- Mains courantes situées de chaque côté, saisissables aisément sur toute leur longueur et à une hauteur comprise entre 865 mm et 965 mm au-dessus de la surface de la rampe. Au moins une main courante doit être continue sur toute la longueur de la rampe et doit se prolonger sur au moins 300 mm à chaque extrémité.
- Paliers d'au moins 1200 mm de longueur et d'au moins la même largeur que la rampe et ce, à tous les 9 m et aux changements de direction.
- Paliers d'au moins 1500 mm sur 1500 mm dans le haut, le bas et aux niveaux intermédiaires conduisant à une porte
- Protection latérale comportant des bordures d'au moins 75 mm ou barres/bordures surélevées situées

à au plus 100 mm de la surface de la rampe lorsque celle-ci ou les paliers ne sont pas au niveau moyen du sol ou adjacents à un mur.

- Bande de couleur et/ou texture contrastante située dans le haut et le bas de la rampe.



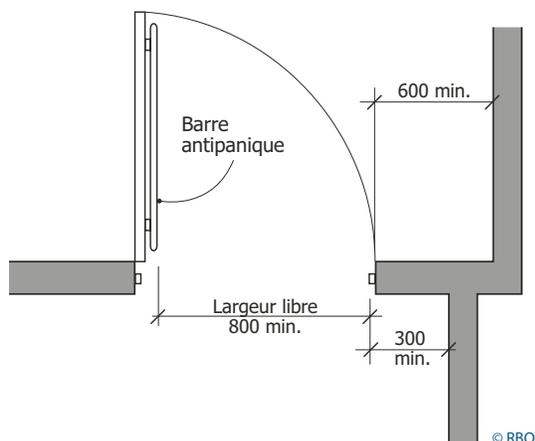
Portes

- Espace libre au sol d'au moins 1500 mm sur 1500 mm situé devant la porte.
- Seuil d'au plus 13 mm de hauteur et biseauté sur toute sa largeur à l'aide d'une pente d'au plus 1:2 (50 %).
- Largeur libre de la porte d'au moins 800 mm, un dégagement latéral d'au moins 600 mm au-delà de l'ouverture si elle pivote en direction de l'approche et de 300 mm si elle pivote en direction opposée à l'approche.
- Poignée de porte à levier ou à anse, située entre 900 mm et 1100 mm au-dessus du sol.

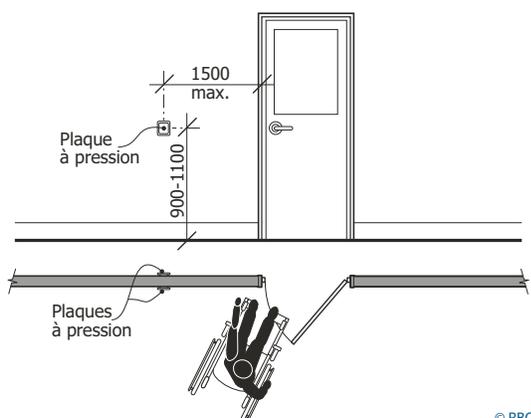


Restauration - Terrasse

- Si équipée d'un ferme porte, celui-ci doit être réglé de façon à pouvoir ouvrir en exerçant sur la poignée une poussée de 38 N pour les portes donnant vers l'extérieur ou de 22 N pour les portes intérieures.

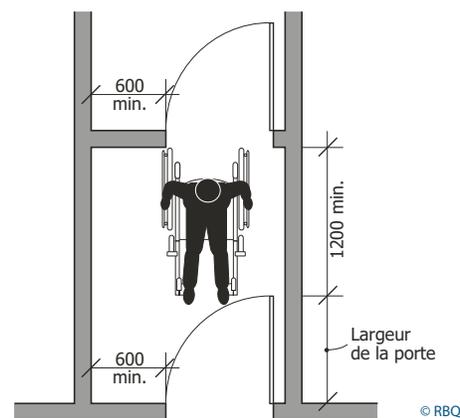


- Si elle donne sur l'extérieur, l'installation d'un ouvre-porte automatique est recommandé. Le mécanisme d'ouverture doit être situé près de la porte, entre 900 mm et 1 100 mm au-dessus du sol et en dehors du champ d'ouverture de la porte.
- Si elle donne accès à un stationnement intérieur, la présence d'un ouvre-porte automatique est obligatoire.
- Si elle est entièrement vitrée, elle doit comporter des bandes et/ou motifs horizontaux à une hauteur comprise entre 1 000 mm et 1 300 mm au-dessus du sol.
- Si elle sert également de sortie d'urgence, son ouverture doit s'effectuer vers l'extérieur.



Vestibule

- D'une dimension minimale de 1 500 mm de large sur 2 000 mm de long entre les portes, il doit être conçu pour permettre le passage d'un fauteuil roulant entre les portes.



COMPTOIR DE CAFÉTÉRIA

- Hauteur maximale de 865 mm au-dessus du sol ;
- Corridor de circulation d'au moins 920 mm de large devant le comptoir ;
- Les aliments doivent être à une hauteur d'au plus 1 200 mm au-dessus du sol et à une distance maximale de 500 mm du bord du comptoir ;
- Comptoir avec rails intégrées pour y déposer les cabarets et/ou les assiettes.

BUFFETS

- En plus de respecter les critères précédents, les comptoirs de buffet doivent respecter le critère suivant :
- Espace pour les jambes sous le comptoir d'au moins 760 mm de largeur, 685 mm de hauteur et 485 mm de profondeur.



Restauration - Terrasse

COMPTOIR DE BAR OU DE CAISSE

- Si le comptoir est d'une longueur de plus de 2 000 mm, il devra respecter les critères suivants :
- Corridor de circulation d'au moins 920 mm de large menant vers le comptoir.
- Espace libre au sol d'au moins 1 500 mm de diamètre situé devant le comptoir.
- Hauteur maximale de 865 mm au-dessus du sol.
- Dégagement pour les jambes sous le comptoir d'au moins 760 mm de largeur, 685 mm de hauteur et 485 mm de profondeur.
- Il est possible d'abaisser une partie du comptoir ou d'ajouter une tablette rétractable.
- Nous vous recommandons de vous munir d'un Terminal de paiement sans fil afin de faciliter le paiement pour une personne se déplaçant en fauteuil roulant.

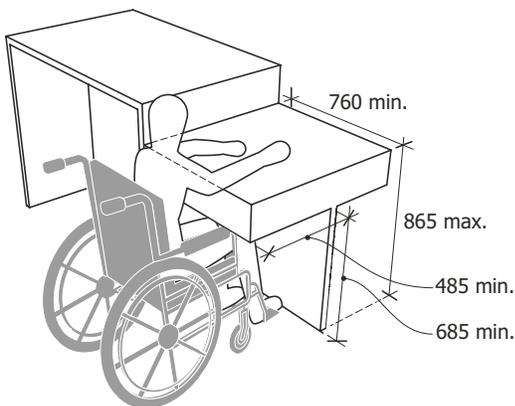


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.

TABLES

- La table doit respecter les critères suivants :
- Surface de la table située à au plus 865 mm au-dessus du sol.
- Dégagement pour les jambes sous la table d'au moins 760 mm de largeur, 685 mm de hauteur et 485 mm de profondeur.
- Arêtes (coins) du mobilier devraient être idéalement arrondies.

Nous recommandons d'éviter d'opter pour une base de table ronde. Les bases en « X » ou en « + » offrent un meilleur accès aux personnes en fauteuil roulant.

MACHINE DISTRIBUTRICE

- Accessible via un parcours sans obstacles.
- Espace libre au sol d'au moins 1 500 mm de diamètre situé devant la machine distributrice.
- Fente à monnaie et commandes à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol.

MENUS

- Proposer une version du menu en braille ou en gros caractères.
- Proposer une version du menu avec des images ou des photos décrivant les plats. L'information doit être allégée, sans détails inutiles, claire et lisible.
- Menus lisibles à distance présentant une grosseur de caractère moyenne de 16 points.
- Menus extérieurs situés à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol et dont la localisation est facilement accessible pour une personne se déplaçant en fauteuil roulant.